

ASSEMBLÉE NATIONALE2 septembre 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 88544

présenté par
M. Lenoir, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques,
M. Dionis du Séjour

ARTICLE 6

Dans l'alinéa 3 de cet article, après les mots :

« assurée par »,

insérer les mots :

« une ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision. Il peut n'y avoir qu'un seul gestionnaire de réseau.